



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

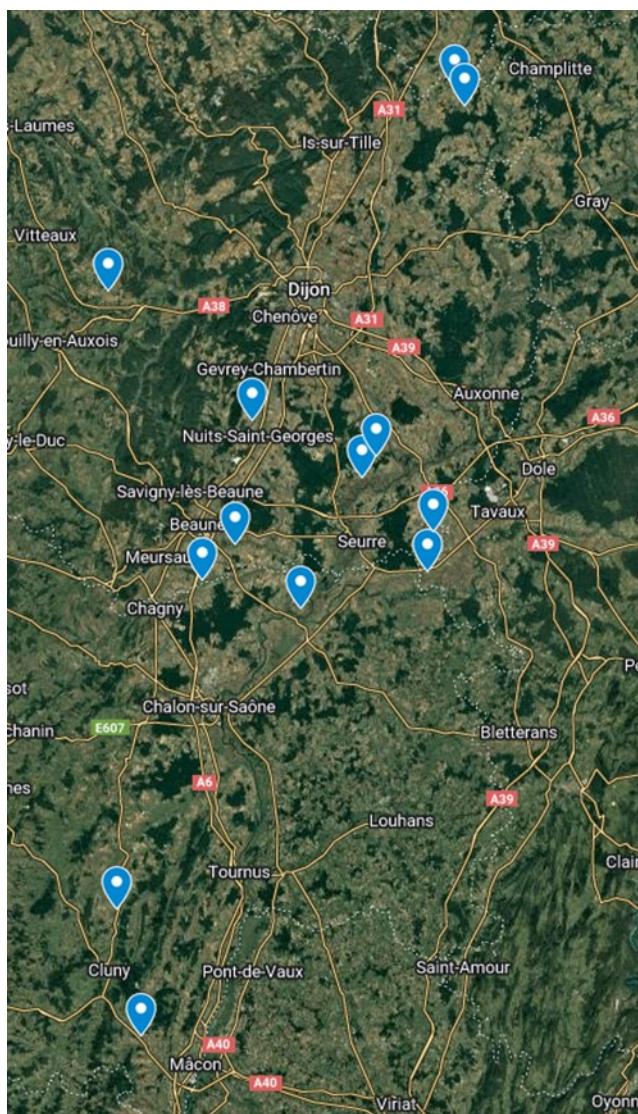
CASSIS

BILAN N°9 du 28/10/2025

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

de Bourgogne-Franche-Comté

Le réseau des parcelles



Pour la campagne 2025, le réseau d'observation du Bulletin de Santé Végétal du Cassis comporte 26 parcelles permettant d'observer les 3 variétés principales de la région : le Noir de Bourgogne, le Royal de Naples et le Blackdown. Toutes les parcelles sont réparties entre la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire et le Jura afin d'en assurer la représentativité par rapport aux pratiques et aux lieux de production.

Cette année, le réseau compte 3 parcelles menées en agriculture biologique contre une unique en 2024 !

Les observations sont réalisées tout au long de la saison végétative du cassis par la Fredon Bourgogne-Franche-Comté, la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire et celle de Côte-d'Or.

Réseau d'observation mis en place pour le bulletin de la Santé du Végétal de la filière cassis en Bourgogne-Franche-Comté.

Le Bulletin de Santé du Végétal - Cassis, c'est :

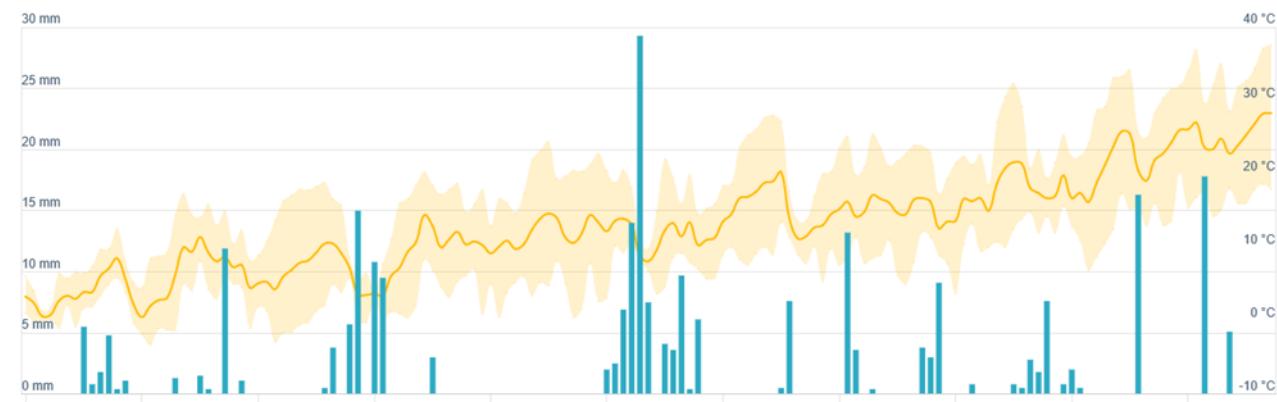
- **3 variétés** traditionnelles de cassis-fruits suivies : Noir de Bourgogne, Royal de Naples et Black-down ;
- **3 départements** de Bourgogne-Franche-Comté parcourus : la Côte-d'Or, le Jura et la Saône-et-Loire ;
- **8 tournées d'observations** sur le réseau de parcelles entre le 24 mars et le 07 juillet 2025 ;
- **26 parcelles** suivies dont 3 en agriculture biologique ;
- **208 observations** réalisées afin de fournir les 8 BSV cassis parus sur la campagne 2025.

Rétrospective de l'année climatique

Cette année, la campagne s'est déroulée dans de bonnes conditions météorologiques. Les mois de février et mars ont été chauds et ensoleillés entraînant un début de saison précoce, précocité qui s'est maintenue tout au long de la saison (7 à 10 jours d'avance par rapport à 2024).

L'alternance entre périodes ensoleillées et pluvieuses (192 mm du 01/03 au 15/06, pluviométrie Merceuil) a permis aux cassissiers de bien se développer et de passer une floraison dans de bonnes conditions. Celle-ci a été de courte durée, les polliniseurs étaient présents afin d'assurer la bonne fécondation des fleurs. Les extrémités des rameaux étaient chargées de fruits jusqu'à la récolte, avec moins de charge à l'intérieur des buissons. Une vague de froid a cependant touché certaines parcelles du Jura, ce qui a entraîné une forte chute de fleurs.

Sur la fin du cycle, les pluies n'ont plus été suffisantes, surtout avec la charge en fruit actuelle. Les baies n'ont pas encore atteint le calibre espéré. De plus, les fortes chaleurs de la fin du mois de juin ont provoqué la chute de nombreuses baies par échaudage. Aucun blocage de la maturité n'a été observé, en revanche, la période de pleine maturité a été de courte durée avant que les baies ne figent.



*Températures et pluviométrie sur le secteur de Merceuil sur la saison 2025
Pluviométrie du 1^{er} février au 1^{er} juillet 2025*

Sur l'aspect géographique, une moins grande différence de développement a été observé entre les parcelles sud et la partie nord du réseau (5-7 jours de différence à la floraison contre 10-15 habituellement). Les températures plus homogènes sur l'ensemble du réseau expliquent ce phénomène.

Rétrospective sanitaire des parcelles

Maladie

Anthracnose

Un suivi des projections primaires de spore d'anthracnose a été réalisé du 03 mars au 06 mai par la FREDON BFC avec des premières projections détectées le 04 avril 2025. Les premières projections ont été tardives cette année, sur la campagne précédente, les premières projections avaient été observées dès le 15/03/2024.

Pression moyenne à forte sur les parcelles du réseau. Les conditions pluvieuses et les quelques journées chaudes ont permis les premières contaminations, le stock de spores lié à l'année dernière a beaucoup aidé pour la propagation des contaminations primaires. En juillet, des symptômes sont visibles jusqu'en haut des buissons mais sa présence reste inférieure à celle de 2024.



Symptômes d'anthracnoses sur feuilles de cassissiers, 2025

Oïdium

Pression faible à forte selon les parcelles. Les premiers symptômes sont arrivés de façon plus précoce que les années précédentes avec plus de force sur les parcelles touchées. La météo de cette année, alternant entre pluies et ensoleillement, a été favorable à son développement.



Premiers symptômes et symptômes plus avancé d'Oïdium sur feuille de cassissier, 2025

Lutter contre l'anthracnose ou l'oïdium, c'est aussi choisir des **variétés résistantes aux maladies fongiques**. L'Andéga est plus résistant à l'antrachnose et à l'oïdium que le Blackdown ou encore le Royal de Naples.

Rouille

Pas de symptômes observés jusqu'au dernier bulletin. Développement habituel de la maladie en août.

Botrytis

Pas de symptômes observés sur la campagne 2025. Cela fait plusieurs années qu'il n'y a pas eu de développement de cette maladie.



Symptômes de Botrytis, Autriche, 2024

Ravageurs

Chenilles

Pression faible à forte selon les parcelles avec une présence très hétérogène sur le territoire. De façon globale, leur présence était moins forte qu'en 2024 et leur éclosion homogène en début de floraison a rendu leur contrôle plus facile. De plus, les conditions climatiques (températures supérieures à 12°C) étaient favorables à l'utilisation de biocontrôles, notamment des Bacillus.

Les premières chenilles ont été observées au stade de dômes floraux avec un pic des dégâts en début / pleine floraison.



Chenilles sur feuille de cassis,
2025

Pucerons

Présence faible à forte selon les parcelles. De façon globale, les pucerons ont été beaucoup plus présents cette année (verts et cendrés en majorité, très peu de pucerons jaunes observés) que les années précédentes. Certaines parcelles ont réussi à sortir de leur infestation grâce à un traitement, d'autres ont attendus l'arrivée des auxiliaires, qui ont été plus tardifs qu'en 2024.



Dans l'ordre : Puceron vert et symptômes, pucerons cendrés et symptômes de pucerons jaunes, 2025

Cochenilles blanches du mûrier

Foyers plus actifs qu'en 2023 et 2024. Présence faible à moyenne selon les parcelles. Vigilance à maintenir pour le 2ème essaimage.

Remarque : pour vous assurer de leur bonne observation, marquez 1 ou 2 foyers de cochenille sur vos parcelles durant l'hiver (rubalise, fanion, ...) afin que vous puissiez facilement les retrouver lors du développement végétatif des vergers.



Cochenilles en période d'essaimage, bouclier de femelles renversés (flèche noire), larves mobiles (flèches blanches) et micro-coccinelle prédatrice de cochenilles (flèche bleue), mai et août 2023

Cécidomyies des pousses du cassisier

Ce ravageur est peu présent dans les vergers en production. En revanche, il peut être très problématique en jeunes plantations ou après rabattage. La pression est restée faible mais leur fréquence a augmenté depuis 2024. Les dégâts engendrés par les larves de cécidomyie restent peu préoccupants cette année.



Dégâts sur feuilles terminales (enroulement et nécroses) et larves de cécidomyies, 2024

Sésie

Ce ravageur est de plus en plus présent sur le territoire après quelques années d'absence (pression faible à moyenne sur le réseau). Des signes de dépérissement sont aussi visibles sur les parcelles, après découpe des rameaux, plusieurs sont imputés aux sésies.

Pour rappel, ce papillon pond ses œufs à l'aisselle des bourgeons. Une fois éclos, les chenilles entrent dans le bois des cassis pour s'y développer durant l'hiver. Les galeries creusées favorisent alors le développement de maladies fongiques qui entraînent un dépérissement des branches à la fin du printemps.



Sésie adulte sur feuille de cassisier et symptôme de présence de chenille de sésie dans les branches de cassisier, 2025

Surveillance des organismes réglementés

Avant tout échange de boutures de cassis ou autres produits végétaux, un passeport phytosanitaire doit être délivré. Dans ce cadre, vous devez exercer une surveillance vis à vis des organismes réglementés et respecter les exigences réglementaires.

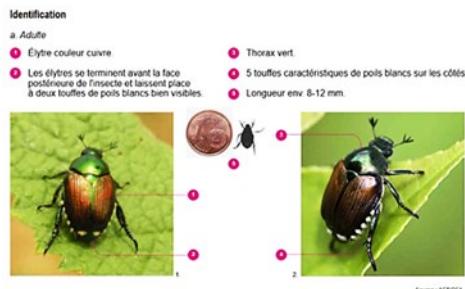
D'autre part, tout producteur est tenu d'avertir le service régional de l'alimentation de sa région sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr en cas de suspicion ou détection d'organisme de quarantaine.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter [l'espace dédié aux OR de la DRAAF BFC](#).

Vigilance sur le scarabée japonais

Popillia japonica, aussi appelé scarabée japonais, est un ravageur se nourrissant de fleurs, feuilles et fruits avec plus de 300 plantes hôtes dont la vigne, les pommiers et le maïs. Originaire du Nord-Est de l'Asie, il a été observé ces dernières années en Italie et en Suisse. En juin 2024, une petite population a été détectée dans un piège à la frontière entre les cantons de Bâle-Campagne et Bâle-Ville.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à lire la [Note nationale BSV sur *Popillia japonica*](#) ou la page qui lui est dédiée sur le site de la [FREDON Bourgogne Franche-Comté](#).



En cas de suspicion :

- **Capturer l'insecte et le mettre dans un bocal** fermé hermétiquement ; la capture peut se faire à la main, l'insecte reste inoffensif pour les humains. Conserver l'insecte en lieu sûr et **ne surtout pas le relâcher** ;
- **Prendre plusieurs photos** de l'insecte (sous différents angles) et si possible des dégâts causés sur les végétaux en **localisant le point de capture** (adresse, point GPS...) ;
- **Contactez la DRAAF Bourgogne Franche-Comté / SRAL** (Service Régional de l'Alimentation) : alerte-vegetaux-sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr ou la FREDON Bourgogne Franche-Comté : popillia@fredonbfc.fr ou télédéclarer sous [Mes démarches Simplifiées](#)

Adventices

Bryone dioïque

Des pieds de bryone dioïque ont été observés sur différentes parcelles durant la saison. Cette plante grimpante produit des baies rouges toxiques dont l'ingestion peut provoquer vomissement et diarrhée, voire la mort. Pour la sécurité des consommateurs et des opérateurs en aval de la production, il est nécessaire de les enlever avant toute récolte des vergers.



Bryone sur buisson de cassissier, fleurs et feuilles de Bryone, 2025

Surveillance des Plantes Exotiques Envahissantes (PEE)

Les plantes exotiques envahissantes (PEE) sont des plantes introduites volontairement ou accidentellement en dehors de leur aire d'origine naturelle. Une fois établies, elles peuvent coloniser rapidement les milieux naturels, prendre le dessus sur les espèces locales, modifier les habitats et perturber gravement la biodiversité et les écosystèmes. Certaines de ces espèces peuvent également causer des dommages économiques (agriculture, gestion des espaces verts) ou même représenter un risque sanitaire (dont les allergies).

Une réglementation stricte a été mise en place pour protéger les milieux naturels. Il est interdit de : les introduire dans le milieu naturel ; les vendre ou acheter ; les transporter vivantes ; les utiliser, planter, cultiver ou échanger ou les détenir, même temporairement.

Il existe deux listes disponibles, l'une concernant :

- **Les plantes de consensus :** Ce sont les espèces formellement reconnues comme envahissantes sur le territoire métropolitain.
- **Les plantes soumises à recommandations :** Ces plantes ne sont pas encore interdites, mais présentent un risque d'envahissement, selon les régions ou les conditions d'utilisation.

Ces deux listes sont disponibles sur le site du [Code de conduite Plantes Envahissantes](#).

Ambroisie à feuilles d'armoise

D'autres adventices représentent un danger pour les consommateurs ou opérateurs présents sur les parcelles, l'ambroisie est l'une d'entre elles. L'ambroisie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* L., est une plante dont le pollen est particulièrement allergisant et quelques grains de pollen sont suffisants pour entraîner des gênes respiratoires. Cette plante est de plus en plus présente en Bourgogne-Franche-Comté et nécessite une gestion adaptée afin de limiter son développement.

Pour en savoir plus sur l'Ambroisie et notamment sur les dispositions à prendre en cas de présence sur vos parcelles, consultez la [Note Nationale Ambroisie](#) ou encore la [Fiche de culture : comment lutter contre l'Ambroisie](#) de la Chambre d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté.



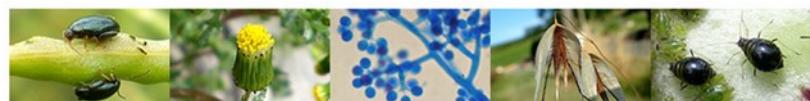
Ambroisie à feuille d'Armoise, Source : Observatoire des ambroisies – FREDON France



Gestion des adventices et résistances

Le cassis n'est pas le seul à se développer actuellement : les adventices aussi. Certaines sont problématiques pour la culture du cassis, d'autant plus lorsque des résistances sont développées aux herbicides ! Parcourez la Note nationale sur la [gestion des résistances aux adventices aux herbicides](#) : Sénéçon commun (résistance répandue), Chénopode blanc (résistance répandue), Folles-Avoines (résistance modérée) sont des adventices se développant en vergers de cassis et présentant aujourd'hui des résistances aux herbicides !

Pour plus d'informations sur les résistances aux pesticides, parcourez [R4P de l'INRAE](#)



Bilan sanitaire

Bioagresseurs	Pression 2025	Comparaison avec 2024
Anthracnose	Moyenne à forte	↘
Oïdium	Moyenne	↗
Rouille	Faible	=
Chenilles	Forte	↘
Pucerons verts	Moyenne à forte	↗
Pucerons jaunes	Faible	↘
Pucerons cendrés	Moyenne	↗
Cécidomyies	Faible	↗
Cochenilles	Moyenne	↗
Sésie	Faible à moyenne	↗

Auxiliaires et polliniseurs

A

N'oublions pas les auxiliaires et polliniseurs vus tout au long de la campagne dans les cassissiers !



Dans l'ordre, abeille sauvage, larve et adulte coccinelle, syrphe, bourdons sur fleurs de cassissiers, 2025

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à parcourir :

- Les bonnes pratiques agricoles et respectueuses de la biodiversité répertoriées sur [Ecophyto PIC](#) ;
- La [base de données ABAA](#) dédiée à la biodiversité fonctionnelle agricole.



Base de données ABAA

La base de données ABAA : Auxiliaires, BioAgresseurs et Accidents, rassemble des informations sur les organismes utiles, nuisibles ainsi que les accidents physiologiques et climatiques.



Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON BFC.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

Action du plan Ecophyto II+ piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'office français de la biodiversité.

Avec la participation financière de

